



UNIVERSITÉ
LAVAL

Direction des services aux étudiants
Bureau de la vie étudiante

Procédure d'attribution de soutien financier aux initiatives étudiantes

Afin de favoriser et de soutenir les initiatives étudiantes, le Bureau de la vie étudiante de la Direction des services aux étudiants octroie un soutien financier aux différents projets étudiants de l'Université Laval. Ce soutien financier est offert :

- Aux associations étudiantes de 1^{er}, 2^e et 3^e cycles;
- Aux associations parascolaires;
- Aux étudiants pour la mise sur pied de projets parascolaires liés à la vie étudiante.

Admissibilité

Pour être évalués, les projets doivent répondre minimalement aux critères d'admissibilité suivants :

- Valoriser l'initiative, le potentiel et l'engagement étudiant;
- Avoir des retombées dans la communauté universitaire;
- Contribuer au dynamisme et au rayonnement de la vie étudiante de l'Université Laval;
- Compter parmi les organisateurs une majorité d'étudiants dûment inscrits au moment où l'activité a lieu;
- Être réalisés durant l'année financière en cours (1^{er} mai au 30 avril);
- Être accompagnés d'un budget prévisionnel (vous pouvez utiliser votre propre modèle ou utilisez [celui-ci](#)).

Au-delà de ces critères, veuillez noter qu'aucun soutien financier ne sera versé pour:

- Des projets liés à une activité universitaire créditée (cours, stages, etc.);
- Des activités d'initiation;
- Des événements à caractère purement social («party», 5 à 7, vin et fromage, bal de finissants, etc.);
- Des activités qui encouragent le jeu de hasard;
- Des activités qui incitent à la consommation d'alcool;
- Des activités dont le but est l'enrichissement personnel des participants¹.

¹ Le Bureau de la vie étudiante peut soutenir des activités dont l'objectif est d'amasser des fonds pour soutenir l'organisation d'un projet étudiant ou pour soutenir une cause caritative, mais ne financera pas des activités dont le but est l'enrichissement personnel des participants.

Critères d'évaluation

Les projets seront évalués en fonction des critères généraux suivants :

1. La valorisation de l'initiative, du potentiel et de l'engagement étudiants :

Expliquez en quoi les personnes impliquées de près ou de loin dans le projet retirent une valeur formatrice de leur engagement. Permet-il de mettre à profit l'expertise et le talent des étudiants dans un domaine en particulier (scientifique, artistique, culturel, communautaire, etc.)?

2. Les retombées de l'activité au sein de la communauté universitaire et à l'extérieur du campus :

Présentez les retombées du projet dans la communauté universitaire et, si la situation s'applique, à l'extérieur du campus. Par exemple, est-ce que le projet sensibilise le public sur un fait, une matière, un événement en particulier, une problématique; est-ce que le projet aide l'intégration des étudiants à leur milieu d'études; est-ce qu'il favorise les échanges interculturels?

3. Le rayonnement de l'activité au sein de la communauté universitaire et à l'extérieur du campus :

Mettez en valeur le rayonnement du projet dans la communauté universitaire et, si la situation s'applique, à l'extérieur du campus. Jusqu'où va son rayonnement, sa diffusion : s'étend-elle au groupe uniquement, au campus, à la ville, à la province, etc. Quel sera l'impact médiatique de l'événement? Est-ce que les activités de diffusion favoriseront la mise en valeur de l'engagement étudiant?

4. Le nombre d'étudiants touchés par l'activité :

À combien estimez-vous le nombre d'étudiants qui participeront directement (ex. : comité organisateur, exposants, artisans, bénévoles, etc.) et indirectement (ex. : visiteurs, spectateurs, etc.) à l'activité?

5. La démonstration de la viabilité financière et d'un effort de recherche de financement :

Dans votre demande, illustrez les efforts accomplis pour obtenir du financement et démontrez comment le projet est viable sur le plan financier. Si le projet vise à dégager des profits, vous devez indiquer à quoi serviront ces derniers.

Traitement et dépôt des demandes de soutien financier

Dépôt d'une demande

Pour déposer une demande de soutien financier, remplissez le formulaire électronique prévu à cet effet et disponible sur le site Web du Bureau de la vie étudiante.

Ce formulaire doit obligatoirement être accompagné d'un budget prévisionnel. Vous êtes libres d'ajouter à votre demande tout autre document descriptif que vous jugez utile². Si vous désirez de l'aide pour compléter votre demande ou réaliser votre projet, n'hésitez pas à communiquer avec l'un des professionnels du Bureau de la vie étudiante en fonction de votre type de projet (voir la section coordonnées).

Traitement des demandes

Les demandes sont traitées par un comité d'évaluation composé de représentants du Bureau de la vie étudiante et de la Direction des services aux étudiants. Les subventions sont allouées après analyse des projets en fonction des fonds disponibles dans l'enveloppe dédiée au soutien des initiatives étudiantes.

Le comité se réunit une fois par mois entre le mois de septembre et le mois de mai et au besoin pendant l'été.

Les dates limites pour le dépôt des demandes avant chaque rencontre du comité sont diffusées à la section [Organisation et soutien aux activités](#) du site Internet du Bureau de la vie étudiante. **Toute demande déposée après une date limite sera traitée lors de la rencontre suivante.**

La réponse du comité est transmise par lettre au responsable du projet indiqué sur le formulaire.

Le soutien financier est émis sous forme de chèque au nom de l'association ou du projet spécifié dans la demande. Vous devez donc vous assurer de détenir un compte bancaire valide au nom du projet ou de l'organisme pour pouvoir encaisser le chèque.

Par contre, pour les projets qui ne sont pas reliés à une association étudiante ou un organisme, un remboursement des dépenses jugées admissibles par le comité d'évaluation sera effectué sur la présentation de factures originales. Ces dernières devront être transmises au Bureau de la vie étudiante après la tenue de l'activité.

Les chèques sont transmis par le Service des finances à l'adresse indiquée sur le formulaire de demande de soutien financier³. Un délai de traitement de 3 à 4 semaines est à prévoir pour la réception du chèque après la date limite de dépôt des demandes.

² Exemples de documents descriptifs : plan de commandite, esquisse, dossier visuel, etc.

³ Si le projet est chapeauté par une association étudiante, il faut utiliser l'adresse officielle de correspondance de l'association.

Advenant le cas où votre activité est annulée, nous vous prions de contacter le conseiller qui a signé la lettre de soutien financier afin de convenir de la marche à suivre et de prendre un arrangement et ce, peu importe la raison de l'annulation.

Coordonnées

Pour obtenir de l'aide afin de compléter votre demande ou réaliser votre projet, communiquez avec le Bureau de la vie étudiante et un conseiller vous sera attribué selon votre type de projet.

Bureau de la vie étudiante

Pavillon Alphonse-Desjardins
2325, rue de l'Université
Local 2344
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6
CANADA

accueil@bve.ulaval.ca

Téléphone : 418 656-2765

Télécopieur : 418 656-3672

Site Web : www.bve.ulaval.ca